

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 19 Avril, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Bernard TRESSOLS

Commune de PENNE : Monsieur Philippe DELABRE,

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Armand CECCARELLI, Jean-Christophe CAYRE

Commune de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ

Commune de VAOUR : Messieurs Pascal SORIN, Bernard HOLDERLE

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC

Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Bernard LANGLAMET

Commune de LE RIOLS :

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Gérard TERRISSOL

Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU

Commune de MARNAVES :

Commune de ROUSSAYROLLES :

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Jacques MAFFRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine OURLIAC, Messieurs Paul VILLAIN, Pierre PAILLAS, Patrick LAVAGNE, Jean-David ROOCKX, Bernard LARROQUE, Jean-Luc KRETZ, Axel LETELLIER.

Monsieur Philippe WOILLEZ a été nommé secrétaire de séance.

En préambule d'ouverture de séance et à la demande de Monsieur le Président, les membres présents valident les comptes rendus des réunions du conseil communautaire du 15 mars et du 31 mars 2016.

1- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016.

Sur proposition de Monsieur le Président,

- Vu le code des impôts,

- Vu les bases prévisionnelles d'imposition 2016 pour chaque commune,
- Vu le calcul des participations prévisionnelles aux dépenses de fonctionnement 2016 du budget annexe des ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents, vote les nouveaux taux proposés de la TEOM pour 2016 et le produit attendu ; comme figurants au tableau ci-joint :

TAUX TEOM 2016

COMMUNES	BASES	TAUX	PROD ATTENDUS
Bournazel	116073	12,32%	14300,19
Labarthe-Bleys	57686	12,32%	7106,92
Lacapelle Ségalar	47710	12,32%	5877,87
Livers-Cazelles	187934	12,32%	23153,47
Marnaves	58358	12,32%	7189,71
Milhars	187124	12,32%	23053,68
Mouzieys-Panens	129694	12,32%	15978,30
Penne	491440	12,32%	60545,41
Le Riols	83663	12,32%	10307,28
Roussayrolles	37245	12,32%	4588,58
St Marcel/Campes	175251	12,32%	21590,92
St Martin Laguépie	213749	12,32%	26333,88
St Michel de Vax	36279	12,32%	4469,57
Souel	136360	12,32%	16799,55
Vaour	191670	12,32%	23613,74
Vindrac	109566	12,32%	13498,53
			278407,61
Les Cabannes	342984	9,14%	31348,74
Cordes	1090560	9,14%	99677,18
			131025,92

TOTAL 409433,53

2 - Délibération vote des taux d'imposition 2016.

Le conseil communautaire,

- Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,
- Vu la proposition faite par la commission des finances lors de sa réunion du 11 avril 2016,

Considérant la nécessité de procéder à une augmentation des taux d'imposition 2016,

Considérant par ailleurs, les décisions d'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels adoptées par l'assemblée en 2013 et concernant :

- L'intégration fiscale de la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti en concordance avec les délibérations adoptées par les communes de St Martin-Laguepie et de Livers-Cazelles sur une période de 7 ans, conformément à l'article 1638 quater du CGI.

Et

- L'intégration fiscale de la taxe du foncier bâti sur le territoire des sept communes de l'ancien territoire du Causse Nord-Ouest sur une période de 13 ans, conformément l'article 1638-0 bis du CGI,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

de procéder à une augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti et produits attendus 2016 comme ils figurent au tableau ci-dessous et procède également à la mise en réserve d'un taux CFE de 0.40 % correspondant à la différence entre le taux d'imposition de 31.89% et le taux maximum de droit commun de 32.29 %.

EPCI : 869 DU CORDAIS ET DU CAUSSE		N° 1259 FPU (1)
ARRONDISSEMENT : 81	Liberté - Egalité - Fraternité	TAUX FDL 2016
TRESORERIE SPL : TRES DE CORDES-VAOUR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016					
I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :					
Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition de 2015	Taux d'imposition plafonné pour 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
CFE	474 490	31,89	>>>	470 800	150 130
I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :					
Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2015	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	
Taxe d'habitation	4 774 291	10,91	4 880 000	532 408	
Taxe foncière (bâti)	3 486 383	8,21	3 536 000	290 306	
Taxe foncière (non bâti)	272 445	31,87	275 600	87 834	

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI		1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016	
1085 770 Produit nécessaire à l'équilibre du budget	36 189 Total allocations compensatrices	6 758 Produit taxe additionnelle FNB	51 790 Produit global des IFRER
	101 185 Versement GIR	150 130 Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique	877 067 Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)
			63 618 Produit de la CVAE
			1 403 TASCOM
			Rese Jobi attendue 1 027 92

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)		3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016	
Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières 924 420 = 1,014905	11,07 8,33 32,85	Taxe d'habitation 11,07 Taxe foncière (bâti) 8,33 Taxe foncière (non bâti) 32,35	540 216 2 94 549 89 157 923 922
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières 910 548			Réserve de taux capitalisée Réserve de taux utilisée TAUX VOTE 31,89 Taux mis en réserve 0,40 150 130

Vote du budget général et des budgets annexes 2016.

Le conseil communautaire, entendu la présentation faite par Monsieur le Président du budget général et des budgets annexes au titre de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

Approuve les prévisions budgétaires énoncées et vote à la majorité, les budgets 2016 comme suit :

Présents : 20 - Votants : 20 - Exprimés : 20
 - Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0

A. Budget Général 2016 :

4 C ou CC DU CORDAIS & DU CAUSSE - 81 - budget général 4 C			ARTICLE 12	BP	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 355 463,65		2 275 793,78	
	+	+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)		(si excédent)	79 669,87
	=	=		=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 355 463,65		2 355 463,65	
INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	291 154,62		467 081,63	
	+	+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	272 777,18		259 154,16	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	162 303,99	(si solde positif)	
	=	=		=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	726 235,79		726 235,79	
TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 081 699,44		3 081 699,44	

B- Budget Ecoles 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II		
VUE D'ENSEMBLE			A1		
FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	689 530,00		653 428,84	
	+	+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	0,00	(si excédent)	36 101,16
	=	=		=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	689 530,00		689 530,00	
INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	28 260,00		50 030,69	
	+	+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	24 101,69		4 862,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	2 531,00	(si solde positif)	0,00
	=	=		=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	54 892,69		54 892,69	
TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (3)	744 422,69		744 422,69	

C- Budget Ordures ménagères

Service de collecte enlèv.OM 4C - 81 - Budget annexe O.M 4C		ARTICLE 10	BP	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE			A1	
FONCTIONNEMENT				
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		522 396,89	440 248,73	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)			
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)	82 148,16
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	522 396,89	522 396,89	
INVESTISSEMENT				
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
		574 801,89	587 792,23	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	17 997,50		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)	5 007,16
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	592 799,39	592 799,39	
	TOTAL	1 115 196,28	1 115 196,28	
	TOTAL DU BUDGET (4)			

D- Budget SPANC

4 C ou CC DU CORDAIS & DU CAUSSE - 81 - 4C-SPANC		ARTICLE 10	BP	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXPLOITATION				
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
		39 701,00	40 258,81	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)	557,81
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	40 258,81	40 258,81	
INVESTISSEMENT				
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
		3 413,75	1 336,00	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)	2 077,75
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 413,75	3 413,75	
	TOTAL	43 672,56	43 672,56	
	TOTAL DU BUDGET (3)			

E- Budget du Transport à la demande

TRANSPORTS A LA DEMANDE DE LA 4C - TRANSPORTS A LA DEMANDE DE LA 4C - BP - 2016 5/04/2016

Reçu en préfecture le 25/04/2016

Affiché le

05/05/2016 09:23:15

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	62 549,87	10 600,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 51 949,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	62 549,87	62 549,87
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 090,00	8 090,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 090,00	8 090,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	70 639,87	70 639,87

F- Budget Cuisine de Fontbonne

CC du Cordais et du Causse cuisai - 81 - Cuisine Collective 4C

Reçu en préfecture le 25/04/2016

Affiché le

05/05/2016 09:23:15

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	168 338,93	168 131,51
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 207,42
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	168 338,93	168 338,93
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 301,00	2 301,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	6 303,90	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 6 303,90
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	8 604,90	8 604,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	176 943,83	176 943,83

G- Budget Maison de Services au Public.

4C- MSAP - 81 - 4C- MAISON SERVICES AU PUBLIC		Reçu en préfecture le 25/04/2016	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		BP 2016	
VUE D'ENSEMBLE		II	
		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTES	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	81 000,00	81 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	81 000,00	81 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	4 000,00	4 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	4 000,00	4 000,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	85 000,00	85 000,00

3- Délibération augmentation du temps de travail de l'Agent Technicien Principal du Service du Développement Durable (Temps complet à partir du 1^{er} avril 2016)

Le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent actuellement à temps non complet de l'agent Technicien Principal du Service du Développement Durable qui pour les besoins croissants du service, doit être porté à temps complet.

Considérant que les heures déjà effectuées par cet agent depuis le début du mois d'avril entrent dans le champ de cette augmentation du temps de travail, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de mettre en place cette augmentation à compter du 1^{er} avril 2016.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

DECIDE :

- La suppression, à compter du 1^{er} avril 2016 d'un emploi permanent de Technicien Principal 2eme classe, 6eme échelon, IB 422-IM 375, à temps non complet (32 .heures hebdomadaires)

- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent de Technicien Principal 2eme classe, 6eme échelon, IB 422-IM 375 à temps complet (35heures hebdomadaires)

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4- Délibération fixant les tarifs des services des Médiathèques de CORDES et de VAOUR.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les tarifs des Médiathèques de CORDES et de VAOUR doivent être actualisés. Il précise que la dernière délibération concernant la fixation des tarifs communs aux deux Médiathèques avait été votée initialement par le conseil communautaire le 3 janvier 2013 et avait notamment pour but d'harmoniser les tarifs sur ces deux services de la 4C.

Il propose donc à l'assemblée de procéder à une révision des tarifs et des prestations fournies par les deux médiathèques comme suit :

- Abonnement annuel Médiathèque résidants de la communauté de communes : 5 €
(Gratuit pour les enfants de – 18 ans, bénéficiaire du RSA et minimum vieillesse sur justificatif).
- Abonnement annuel hors communauté de communes : 10 €

Services :

- Photocopies et impression noir et blanc 0.30 € la page
- Photocopies et impression couleur 0.60 € la page
- Impression pour page internet texte et image (couleur) 1.00 € la page
- Impression pour page internet, image pleine page (couleur) 2.00 € la page
- Internet connexion 1.00 € de l'heure
- Connexion de portable (câble fourni par la médiathèque) 1.00 €/connexion

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les tarifs applicables au 1^{er} Mai 2016.

5. Délibération fixant les tarifs des services de la Maison de Services au Public.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que certains services de la M.S.A.P à destination du public ne sont pas gratuits et doivent faire l'objet d'une tarification qui doit être arrêtée par l'assemblée.

Il propose donc au conseil communautaire d'arrêter les tarifs suivants en fonction des services fournis à l'utilisateur et de les mettre de suite en application, pour les besoins de ce service.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les tarifs suivants :

INTERNET* :

Accès gratuit : ½ heure/jour /personne

Ensuite : 15 mntes : 0, 50€

½ heure : 1 €

1 heure : 2 €

Connexion en wifi : 1€/connexion

* *gratuit pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif, dans la limite de 1 heure /jour.*

PHOTOCOPIES :

Noir et Blanc sur papier blanc 80 gr				
	A4	A4RV	A3	A3RV
1 à 10	0,15	0,25	0,30	0,50
11 à 100	0,12	0,22	0,24	0,44
101 à 500	0,10	0,19	0,20	0,38
Plus de 500	0,08	0,14	0,16	0,28

Noir et Blanc sur papier couleur 80 gr				
	A4	A4RV	A3	A3RV
1 à 10	0,18	0,28	0,36	0,56
11 à 100	0,15	0,25	0,30	0,50
101 à 500	0,13	0,22	0,26	0,44
Plus de 500	0,11	0,17	0,22	0,34

Couleur sur papier blanc 80 gr				
	A4	A4RV	A3	A3RV
1 à 10	0,24	0,44	0,48	0,88
11 à 100	0,22	0,41	0,44	0,82
101 à 500	0,20	0,38	0,40	0,76
Plus de 500	0,18	0,35	0,36	0,70

Couleur sur papier couleur 80 gr				
	A4	A4RV	A3	A3RV
1 à 10	0,27	0,47	0,54	0,94
11 à 100	0,25	0,44	0,50	0,88
101 à 500	0,23	0,41	0,46	0,82
Plus de 500	0,21	0,38	0,42	0,76

Autres :

Reliure spirale : 1,50€

Couverture plastifiée: 0,50 €

Page couleur cartonnée : 0,30€

Plastification document A4 : 1,50€

Plastification document A3 : 3€

6. Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de construction des garages et ateliers techniques de la 4C.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il est à présent urgent de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet de construction des garages et ateliers techniques de la 4C.

Il rappelle que l'opération qui vient d'être votée dans le cadre du budget annexe des ordures ménagères, doit être démarrée rapidement car actuellement une partie du parc des véhicules et notamment les camions des ordures ménagères sont stationnés dans des locaux privés. Les autres véhicules sont en partie sur la Base du Garissou et sur le groupe scolaire de CORDES et ne bénéficient pas de garage.

De plus, actuellement la Communauté de Communes n'a pas d'ateliers techniques qui permettraient aux agents d'effectuer certains petits travaux et l'ensemble du matériel est stocké dans plusieurs lieux.

Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil de Communauté d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction des garages et ateliers techniques de la 4C

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Attribution des marchés pour les travaux d'aménagement de l'office de tourisme de PENNE.

Mme le Président informe le Conseil Communautaire du résultat du marché public à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme de PENNE qui a été arrêté par la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 Mars 2016.

Il rappelle également que dans le cadre de ce projet, l'Office de Tourisme est prévu au rez-de-chaussée du bâtiment.

L'association C'VITAL aménage le 1^{er} étage pour y recevoir la Maison partagée pour personnes âgées de PENNE.

Dans le cadre des travaux engagés de part et d'autre sur ce bâtiment, Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes prévoit de prendre à sa charge l'intégralité du lot « Espace de Rencontre » prévu en rez-de-chaussée, communiquant avec l'Office de Tourisme, qui servira notamment de salle d'exposition et sera ouvert au public.

La Mairie de PENNE et l'association C'VITAL de leur côté, se sont engagées à porter financièrement l'intégralité du lot 14 qui correspond aux travaux de la rampe d'accès à la Maison partagée derrière le bâtiment. La commune de PENNE prévoit de délibérer prochainement dans ce sens pour valider le portage de ce lot.

Il donne ensuite lecture des entreprises adjudicataires et des montants des lots qui leur sont attribués.

Il propose ensuite au conseil communautaire de procéder à la validation de ces offres en y incluant l'espace de rencontre.

Après vérification des offres présentées, le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte la prise en charge des travaux concernant « l'Espace de Rencontre » et valide l'attribution des marchés comme suit :

PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'OFFICE DE
TOURISME ET AGENCE POSTALE

LOT 1	LOT Démolitions / Désamiantage	16 481,64 €
LOT 2	LOT GO	46 036,90 €
LOT 3	LOT Charpente bois	8 120,00 €
LOT 4	LOT Couverture zinguerie	8 679,86 €
LOT 5	LOT Enduit	2 358,16 €
LOT 6	LOT Plâtrerie isolation faux plafonds	11 419,41 €
LOT 7	LOT Menuiseries extérieures	8 922,00 €
LOT 8	LOT Menuiseries intérieures	21 434,43 €
LOT 10	LOT Peinture	2 845,76 €
LOT 11	LOT Plomberie	5 671,60 €
LOT 12	LOT Electricité	26 600,00 €
LOT 13	LOT Serrurerie	17 810,49 €
TOTAL OFFICE TOURISME H.T.		176 380,25 €
TVA		35 276,06 €
TOTAL T.T.C.		211 656,30 €

PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ESPACE DE
RENCONTRE ET MULTI-ACTIVITES

LOT 1*	LOT Démolition / Désamiantage	8 829,45 €
LOT 2*	LOT GO	24 662,63 €
LOT 3*	LOT Charpente	4 350,00 €
LOT 4*	LOT Couverture zinguerie	4 849,93 €
LOT 5*	LOT Enduit	1 263,30 €
LOT 6	LOT Plâtrerie isolation	7 589,49 €
LOT 7	Menuiserie extérieure	4 202,00 €
LOT 8	Menuiserie intérieure	1 504,29 €
LOT 10	LOT Peinture	1 404,52 €
LOT 11	LOT Plomberie	4 595,23 €
LOT 12	LOT Electricité	14 005,10 €
LOT 13	LOT Serrurerie	3 506,51 €
HONORAIRES MOE (COCO+INSE)		8 056,24 €
TOTAL TRAVAUX ESPACE RENCONTRE		88 618,68 €
TVA 20%		17 723,74 €
TOTAL T.T.C.		106 342,42 €

Il autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre et la réalisation de l'ensemble de ce projet.

8. Proposition d'adhésion au dispositif expérimental mis en œuvre par les Caf sur les champs de la petite enfance et de la jeunesse.

Monsieur le Président expose :

La Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) a engagé un chantier de simplification et de rénovation de ses dispositifs contractuels sur les champs de la petite enfance et de la jeunesse.

Cette rénovation vise notamment à rendre plus lisibles les interventions de la Caf, tout en simplifiant les dispositifs, leur gestion et leur suivi, afin de mieux accompagner les collectivités territoriales et les opérateurs locaux gestionnaires d'équipements et services.

La rénovation des dispositifs concerne en particulier le Contrat enfance jeunesse ainsi que les financements mobilisés pour le fonctionnement des ALSH (prestation de service ordinaire ALSH et aide spécifique rythmes éducatifs).

Initié fin 2014 par la CNAF avec le concours d'une quinzaine de Caf, ce chantier est depuis le 1^{er} janvier 2016 entré dans une phase expérimentale.

La généralisation de ce dispositif à l'ensemble du territoire national est prévue pour l'année 2018.

Dans le cadre de cette expérimentation, la Caf du Tarn propose à la communauté de communes du Cordais et du Causse – ainsi qu'à 3 autres territoires sur lesquels des CEJ ont été signés (Communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, de Vère Grésigne et du Pays Salvagnacois, commune de Labruguière) de participer à cette expérimentation pour les années 2016 et 2017.

Ces territoires ont été retenus au regard de caractéristiques techniques liées au CEJ mais également du dimensionnement de leurs CEJ qui permet un accompagnement personnalisé par la Caf de chacune des structures durant toute la phase de l'expérimentation.

Un temps de travail a déjà été organisé localement avec la Caf qui a présenté les grands principes de cette réforme :

- L'objectif poursuivi consiste à diminuer les charges de traitement et à simplifier la gestion pour chacune des parties prenantes (les collectivités locales, les structures concernées parmi lesquelles les EAJE les ALSH et les RAM, ainsi que la Caf) ;
- Les objectifs de soutien au fonctionnement des équipements et des services, de développement de l'offre d'accueil, de réponses adaptées aux besoins des familles, structures sont réaffirmées par la Caf ;
- La Caf garantit le maintien des engagements financiers déjà pris dans le cadre du CEJ sur le territoire si l'offre est maintenue. Ce nouveau dispositif ne doit donc pas avoir d'incidence financière négative ni pour la collectivité, ni pour les structures concernées.

Les principes de la simplification consistent :

- à verser la totalité des aides de la Caf au titre du fonctionnement des équipements et services directement au gestionnaire de la structure alors que précédemment les paiements étaient éclatés entre ceux perçus directement par le gestionnaire de la structure et ceux versés à la collectivité
- à harmoniser les règles de traitement de ces différentes aides (PSU, PSCEJ, ...) pour limiter le nombre de pièces justificatives à fournir par les gestionnaires et améliorer la rapidité de traitement des dossiers
- à modifier les modalités de traitement des dossiers pour simplifier le pilotage des structures et leur suivi par les collectivités locales.

L'expérimentation conduite par la Caf avec ses partenaires sur les territoires fera l'objet d'une évaluation. Dans ce cadre, des entretiens auprès des acteurs partie prenantes, à savoir les gestionnaires

et les collectivités territoriales, seront conduits par un prestataire retenu par la Caisse nationale des Allocations familiales.

Dans ce contexte et au regard des garanties financières données par la Caf mais également des objectifs poursuivis, il est proposé au conseil Communautaire d'approuver la participation de la 4C à ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à sa mise en œuvre, et notamment si nécessaire et selon la forme qui sera retenue par la Cnaf, des avenants au CEJ existant ou encore la signature de nouvelles conventions avec les gestionnaires.

Des informations pourront être régulièrement données au Conseil Communautaire sur le déroulé de cette expérimentation au fur et à mesure de son avancée, sachant que dès lors que le conseil communautaire aura validé la participation à cette expérimentation, une rencontre sera organisée avec l'ensemble des structures concernées pour leur présenter le cadre de cette expérimentation et les modalités de sa mise en œuvre.

Il est précisé que cette expérimentation concernera les équipements suivants :

- l'ALSH géré par l'association Arc en Ciel (activités périscolaire et extrascolaire)
- l'ALSH géré par la C.C Cordais - Causse (activités périscolaire)
- l'EAJE géré par l'association « la Coccinelle »
- l'EAJE géré par l'APE de Milhars
- le RAM géré par la Maison de Services au Public de la 4C
-

Les discussions sont en cours avec la Caf sur la possibilité et l'opportunité d'intégrer dès 2016 dans le champ de l'expérimentation l'action ingénierie PEDT et les formations BAFA actuellement inscrites au CEJ.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la proposition d'adhésion au dispositif expérimental mis en œuvre par les Caf sur les champs de la petite enfance et de la jeunesse.

9- Délibération portant signature d'une convention avec l'association FAMILLES RURALES VAOUR pour l'utilisation d'une salle de classe « espace de vie sociale de PENNE »

Monsieur le Président rappelle que l'une des salles de classes de l'école de PENNE ne sert plus suite à la suppression d'un poste d'enseignant depuis la rentrée de septembre 2015.

Il fait part au conseil communautaire du projet de l'association Familles Rurales VAOUR qui souhaite utiliser cet espace pour y créer un espace de vie sociale.

Pour réaliser ce projet, il y a lieu d'autoriser l'association à utiliser cet espace et de passer une convention entre la 4C et l'association FAMILLES RURALES, définissant les règles de son utilisation.

Il donne ensuite lecture du projet de convention et propose au conseil communautaire à procéder à sa signature.

Entendu la présentation du projet faite par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire l'autorise à signer la convention avec l'association FAMILLES RURALES VAOUR.

10- Délibération portant sur les conventions fixant le tarif de la participation aux charges liées à l'accueil des élèves inscrits par dérogation.

Monsieur le Président rappelle que comme chaque année, il y a lieu de fixer les modalités de participation aux frais de fonctionnement des écoles, en accord avec les représentants des SRPI Le Ségur/Laparrouquial, SRPI Salles/Virac et SRPI Cestayrols/Fayssac et des communes de Verfeil sur Seye, Varen, Ginals et Laguepie.

Le montant prévisionnel convenu de cette participation réciproque par enfant, pour l'année 2015/2016 a été fixé à hauteur de **650 € maximum**.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

Décide :

- De maintenir le montant de la participation réciproque aux frais de fonctionnement des écoles à hauteur de 650 € maximum pour l'année scolaire 2015/2016 pour les groupements de communes et communes précitées.
- De réexaminer les montants de ces participations chaque année,
- D'appliquer un montant convenu entre les deux parties pour tous les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, qu'il s'agisse d'un cas dérogatoire (obligation professionnelle, fratrie ou motif médical) ou non dérogatoire autorisé par la « commune de résidence »,
- D'autoriser Monsieur Claude BLANC, Vice-président à signer les conventions avec les partenaires cités ci-dessus.

11- Délibération portant renouvellement de la convention annuelle relative au fonctionnement du Réseau d'écoles dit de « CORDES »

Monsieur le Président donne lecture de la convention 2016, relative au fonctionnement du Réseau Pédagogique, proposée par le Conseil Départemental du Tarn.

Il rappelle que ce réseau est constitué exclusivement d'écoles primaires : Cordes, Bernac, Cestayrols, Donnazac, Fayssac, Itzac, Milhars, Penne, Sainte-Croix, Vaour et Villeneuve sur Vère.

Cette convention, entre le Conseil Départemental du Tarn, la Direction Académique et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, définit le fonctionnement administratif et financier du Réseau d'écoles et supporté par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **ACCEPTE** cette convention et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa signature.

11A- Délibération renouvellement de la convention d'utilisation des équipements sportifs du Collège de CORDES 2015-2016.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention entre le Collège Val Cérou et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse qui fixe les modalités d'utilisation du plateau sportif du Collège par les élèves de l'école primaire du Pays Cordais et notamment les effectifs accueillis, les périodes et les jours d'utilisation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la Convention avec le Collège Val Céroü ainsi modifiée pour l'année scolaire 2015/2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer la Convention.

12- Délibération fixant la durée des amortissements des biens inscrits au budget principal et aux budgets annexes de la 4C à compter 1^{er} janvier 2013.

- Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il précise qu'une collectivité qui n'y est pas contrainte réglementairement, peut toutefois décider de procéder à des amortissements.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Président précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction, M14.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion (comptes 203) non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Pour les subventions d'équipement versées (comptes 204), la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou 5 ans des installations et de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Il propose d'adopter les durées suivantes pour les immobilisations incorporelles :

- **Frais d'études et les frais d'insertion (comptes 203)** non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement : 5 ans.
- **Subventions d'équipement versées (comptes 204)** : 15 ans

En conclusion, pour les autres immobilisations indiquées ci-dessous, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Immobilisation des Biens :

- **Logiciel (compte 205) : 2 ans**
- **Véhicules (compte 21571 - 2182) : 5 ans**
- **Camions et véhicules industriels (compte 21571 - 2182) : 7 ans**
- **Matériel ou Mobilier supérieur à 1500€ (comptes 2156 - 2157 - 2158 - 2184 - 2188) : 10 ans**
- **Matériel ou mobilier inférieur à 1500€ (comptes 2156 - 2157 - 2158 - 2184 - 2188) : 5 ans.**
- **Matériel informatique (compte 2183) : 3 ans.**
- **Acquisition de bâtiments (compte 213) : 50 ans**

Le Conseil Communautaire entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus, à compter du 01/01/2016.
- de charger Monsieur le Président de faire le nécessaire auprès de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques.

13. Délibération portant demande de subventions DETR et Départementale, au titre « des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires » - Remplacement des fenêtres de l'Ecole primaire de MILHARS.

Le conseil communautaire,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la compétence « Ecoles » figurant dans les statuts de la Communauté de Communes,
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant les travaux de remplacement des fenêtres de l'école primaire de MILHARS,
- Après avoir pris connaissance du règlement et conditions d'octroi des aides de l'Etat et du Département,
- Considérant la nécessité de procéder rapidement au remplacement des fenêtres très vétustes de l'Ecole primaire de la commune de MILHARS,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le plan de financement des travaux précités, pour un montant de 17 635.00 euros Hors Taxes, soit 21 162.00 euros TTC,
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'auprès du Département.

-S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Travaux Installation d'une chaudière école de MILHARS	Dépenses	Recettes
Montant prévisionnel des travaux hors taxes	17 635.00 €	

Financement prévisionnel de l'opération		
Conseil Départemental 35%		6 172.25 €
Etat DETR 35 %		6 172.25 €
Autofinancement		5 290.50 €
Total financement prévisionnel de l'opération Hors-taxes :		17 635.00 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2317, section d'investissement.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

14-Délibération validant le plan de financement définitif pour la demande de subvention au titre du programme européen LEADER – Espace Partagé PENNE.

Le conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le plan de financement définitif présenté par Monsieur le Président du projet de l'Espace Partagé de l'Office de Tourisme de PENNE,

- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des aides européennes au titre du programme « Leader »

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le plan de financement définitif du projet de « l'Espace Partagé de l'Office de Tourisme de PENNE » pour un montant de 88 618.68 euros Hors Taxes, soit 106 342.42 euros TTC,
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2016 des aides européennes au titre du « Leader »

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET « ESPACE PARTAGE PENNE » Mis à jour le 5 Mai 2016.

Dépenses faisant l'objet d'une facturation :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	80 562.44	96 674.93

HONORAIRES ET ETUDES LIES AUX TRAVAUX	8 056.24	9 667.49
ACQUISITION DE TERRAIN		
TOTAL des dépenses prévues	88 618.68	106 342.42

Financement d'origine publique faisant l'objet d'une demande de subvention :

Financiers publics sollicités	Montants en €
État DETR (financement acquis)	23 883.00
Région FRI	7 961.00
Département contrat Atouts- Tarn	23 883.00
Autofinancement : maître d'ouvrage public	
Emprunt (a)	17 891.00
Sous-total apport du maître d'ouvrage public (a + b)	17 891.00
Financements européens (FEADER) sollicités	15 000.00
Sous-total financeurs publics	88 618.00
Recettes prévisionnelles générées par le projet	88 618.00
TOTAL général = coût du projet	88 618.00

- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2313, section d'investissement.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

15. Demande de subvention départementale pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école FRANCIS DUPAS de VAOUR (RPI PENNE-VAOUR).

Monsieur le Président présente à l'assemblée les devis et le plan de financement des travaux devant être réalisés dans la cour de l'Ecole de VAOUR et pour lesquels, une demande d'aide doit être déposée auprès du Conseil Départemental.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu la réalisation d'un revêtement du sol de la cour actuellement en gros gravier et l'installation d'un jeu avec pose d'un sol souple sur une dalle en béton.

Il rappelle que l'Ecole Francis DUPAS de VAOUR fait partie du regroupement pédagogique des écoles de PENNE et de VAOUR et qu'elle accueille actuellement les enfants inscrits en classe maternelle et en classe primaire.

Elle abrite également le Centre de Loisirs sans hébergement (CLAE) périscolaire qui accueille les enfants de ces deux écoles, avant et après la classe.

Il donne lecture du plan de financement de l'opération.

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Travaux d'aménagement	15 609.00	Subvention départementale 70 % RPI PENNE-VAOUR	20 478.81
Fourniture et pose d'un jeu extérieur	13 646.45	Autofinancement	8 776.64
TOTAL Hors Taxes	29 255.45 €	TOTAL Hors Taxes	29 255.45€

Entendu la présentation faite par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement présenté et l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

S.D.C.I :

Paul QUILES fait part au conseil communautaire de l'avancé des démarches engagées afin d'assurer la pérennité de la communauté de communes avec une population de + 5000 habitants.

Il rend compte de ses interventions et des contacts en cours avec certains Maires de communes limitrophes qui pourraient être intéressés pour rejoindre la 4C : CAMPAGNAC, ST BEAUZILE, SALLES et TONNAC....

Il rappelle également les obligations de Monsieur le Préfet qui va dans les prochains jours prendre les arrêtés de périmètres des nouvelles communautés de communes, tels qu'ils ont été votés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 21 mars 2016 et les notifier aux communs membres.

A compter de la date de réception de cette notification d'arrêté, les communes auront 2 mois et demi (75 jours), pour faire connaître leur avis par voie de délibération.

Si + de 50 % des communes s'oppose au nouveau périmètre d'intercommunalité proposé (*représentant la moitié au moins de la population totale regroupée, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle représente au moins le 1/3 de la population totale*), Monsieur le Préfet devra engager « une nouvelle procédure par décision motivée » et après avis de la CDCI.

Il rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il est important que toutes les communes délibèrent pour faire connaître leur opposition à l'arrêté de périmètre à venir du Préfet, dans la continuité des délibérations déjà prises par la 4C et par les communes membres;

Il rappelle également que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, si le conseil municipal ne se prononce pas, son avis est réputé favorable à l'arrêté.

Service Déchets Ménagers.

Monsieur TRESSOLS souhaite intervenir au sujet du Service des Ordures Ménagères.

Il regrette que depuis la mise en place la régie en 2014, les réunions de la commission de ce service ne soient pas aussi régulières qu'auparavant et souhaiterait que Monsieur ROOCKX, Vice-président en charge, puisse prendre en compte sa demande et organiser annuellement deux à trois réunions qui permettraient de bien suivre l'activité de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 50.